

demande de bien vouloir s'en tenir au sujet examiné par le comité.

M. Fairweather: Si les frais supplémentaires imposés par le budget, ne se rapportent pas aux fonds, je parlerai des fonds simplement. Mais j'ai dit ce que je pensais.

Je suis peut-être vieux jeu, mais j'estime que voter des subsides est une prérogative parlementaire et c'est pourquoi, comme bien d'autres, j'estime que l'établissement d'une caisse n'est que de la poudre aux yeux. J'ai bien peur qu'en fait, la somme de 100 millions devienne un maximum, une excuse pour ne pas faire davantage. Cet après-midi, le député de Victoria-Carleton nous a présenté une répartition arithmétique de la caisse. Je ne chercherai pas à l'imiter, mais quand on subdivise un tel fonds entre quatre provinces pour une période de cinq ans, même un député d'arrière-ban pourrait difficilement trouver que la somme est suffisante. Cette question du montant de la caisse m'inquiète et j'espère que lorsque nous arriverons aux autres étapes du bill, le secrétaire d'État consentira à ajouter une expression comme «pas moins que» avant le montant, afin de calmer les inquiétudes des gens des provinces atlantiques qui pourraient croire qu'il s'agit là d'un montant maximum. Voilà tout ce que j'avais à dire, monsieur le président, étant donné votre semonce qui m'a coupé les ailes.

L'hon. M. Flemming: Au cours de mes observations, cet après-midi, j'ai parlé de la caisse et de son montant. Il me semble que mon ami de Royal a bien raison de signaler que cette dépense doit être soumise au Parlement ou, du moins, au gouvernement. Je doute qu'il soit sage de confier une somme aussi importante à un Office, même si le gouvernement considère qu'il a des garanties suffisantes.

L'hon. M. Pickersgill: Ne conviendrait-il pas de différer cette discussion jusqu'à l'examen de l'article 16 qui énonce les sauvegardes accordées et répond précisément au point soulevé par l'honorable député, car l'Office ne peut dépenser cet argent sans l'assentiment du Conseil du Trésor qui représente le gouvernement.

L'hon. M. Flemming: N'est-il pas vrai que nous pouvons étudier ordinairement n'importe quel article à l'occasion de l'étude du premier article? Je préférerais faire mes observations dès maintenant, car j'ai rédigé un amendement que je voudrais transmettre au secrétaire d'État au cas où après l'avoir examiné, il déciderait que cet amendement mérite d'être adopté. Voilà pourquoi, je préférerais faire ces observations quelque peu décousues dès maintenant. Nous avons tous

nos manies, n'est-ce pas? Je suis le premier à reconnaître les miennes.

A mon avis, déléguer le pouvoir de dépenser des montants considérables de deniers publics est une décision qui doit être prise avec beaucoup de circonspection. Même si nous avons la protection du Conseil du Trésor, comme l'a signalé le secrétaire d'État—et je sais par expérience que parfois cette protection m'a semblé un peu trop gênante—j'estime que nous devrions faire bien attention avant d'autoriser la dépense de 100 millions sans que le Parlement soit consulté. En fin de compte, il s'agit d'argent perçu par voie d'imposition; il me semble donc que la question mérite en principe un examen approfondi.

Les députés ont exprimé leur opinion sans ambages au sujet de ces 100 millions. Comme je l'ai dit cet après-midi, je ne voudrais pas citer personne incorrectement. Je n'ai pas dit que le secrétaire d'État avait déclaré que les 100 millions ne constituaient qu'un montant minimum. Il a dit, je crois, qu'il n'aurait pas la présomption de lier les Parlements à venir quant aux décisions qu'ils pourraient prendre lorsque la question se poserait si jamais elle se posait. Cependant, je crois que l'un de ses collègues a été moins prudent lorsqu'il a déclaré sans sourciller que les 100 millions n'étaient qu'un montant symbolique et que, après qu'on l'aurait dépensé, on affecterait probablement à l'Office un autre montant de 100 millions. Je ne pense pas que le secrétaire d'État soit de cet avis à l'heure actuelle.

Je ne sais pas de quelle façon l'on prévoit que l'Office fonctionnera en ce qui concerne les garanties. Je pense au problème qui surgira lorsqu'une garantie sera exigée pour un projet d'envergure. Mais il ne saurait en être question, car cela pourrait coûter une pièce de 5c. à l'Office ou au gouvernement.

Soit dit en passant, il se trouve près de Woodstock, dans ma circonscription, de vastes gisements de manganèse, mais le minerai est malheureusement de piètre qualité. L'homme qui dirigeait la société y avait des intérêts et voulait en faire quelque chose de bien, mais il est mort, il y a six ou huit mois. On m'a dit que la question n'a pas davantage retenu l'attention parce que la seule façon de financer l'entreprise serait d'en vendre les actions ordinaires, c'est-à-dire celles qui assurent la maîtrise de la compagnie. Ceux qui se sont penchés sur la question hésitent à disposer de ces actions et je suis sûr que nous les en félicitons. Je vois déjà l'Office intervenir ici. Cela suscitera un vif intérêt chez le ministre des Finances, car le produit ouvré qui en résulterait serait un produit que l'on importe à l'heure actuelle. Je suis persuadé que tous les